



APPEL D'OFFRES

POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS DE CONTRÔLE SANITAIRE, DE LABORATOIRE ET DE DÉSINFECTION

Numéro de l'appel d'offres: ITB N°10/2026

Référence: 2026/SNEXD/FNTUN/137861

Projet: GCP/TUN/042/EC_ Projet ASCO

*«Appui aux services de contrôle officiel des produits animaux
et végétaux en Tunisie, GCP/TUN/042/EC »*

Destination: Tunisie

Date d'émission: 17/08/2026

Date et Heure de clôture: 31/08/2026 à 15h00 heure Tunis

POUR GARANTIR LA VALIDITÉ DE VOTRE OFFRE:

- **Votre entreprise devra être inscrite sur UNGM (www.ungm.org);**
- **Les offres devront être soumises comme indiqué dans l'article 8 des clauses et conditions particulières**

Veillez noter que les soumissions par e-mail, par enveloppe scellée ou par télécopie ne sont pas autorisées. Des instructions détaillées sur la procédure d'accès aux documents d'appel d'offres FAO et de soumission des offres à travers UNGM sont en outre disponibles sur votre page "*Gestion des appels d'offres*" dans UNGM, sous l'onglet "*Appel d'offres*", en cliquant sur le bouton "*Voir le résumé*".



APPEL D'OFFRES / OFFRE SOUS PLI FERMÉ :
ITB N°18/2025 Référence : 2026/SNEXD/FNTUN/137861
DATE DE CLÔTURE:31/08/2026 à 15h00 heure Tunis

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) est une institution spécialisée des Nations Unies qui compte plus de 190 pays membres. Depuis sa création, la FAO cherche à améliorer la nutrition, à accroître la productivité agricole, à hausser le niveau de vie des populations rurales et à contribuer à la croissance économique mondiale. Parvenir à la sécurité alimentaire pour tous est l'objectif au cœur de l'action de la FAO – que chacun ait accès à tout moment à une nourriture de qualité en quantité suffisante, de manière à pouvoir mener une vie active et saine.

Pour atteindre ses objectifs, la FAO travaille avec des milliers de partenaires dans le monde: groupes d'agriculteurs, négociants, organisations non-gouvernementales, autres organismes des Nations Unies, banques de développement ou encore entreprises agroalimentaires (vous trouverez davantage d'informations sur la FAO sur le site Web <http://www.fao.org>).

La FAO vous invite par le présent appel d'offres à soumettre une offre en dinar tunisien TND pour l'achat des articles spécifiés dans l'annexe II : Offre financière.

*Les soumissions partielles sont acceptées.

Lieu de livraison : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et des Ressources Hydrauliques,
Direction générale des services vétérinaires, 30 Avenue Alain Savary_1002 Tunis.

Pour la préparation de votre offre, veuillez tenir compte du statut international et des objectifs humanitaires de la FAO en proposant vos meilleures conditions commerciales.

Votre offre devra se fonder sur toutes les prescriptions incluses dans le présent appel d'offres, y compris tous les annexes, et devra satisfaire aux clauses générales et aux clauses et conditions particulières ci-dessous précisées.

Documents joints:

- a) Annexe I – Spécifications techniques et formulaire de conformité;
- b) Annexe II – Offre financière ;
- c) Annexe III – Lettre de soumission;
- d) Annexe IV – Conditions générales pour la fourniture de biens

Documents essentiels de l'offre :

- a) Les Spécifications techniques et formulaire de conformité en **Annexe I** dûment remplis,
- b) L'offre financière en **Annexe II** dûment remplie,
- c) La lettre de soumission en **Annexe III**, dûment remplie.

Le numéro d'appel d'offres devra être clairement indiqué dans l'offre dont toutes les pages devront être numérotées et cachetées, et porter la dénomination du soumissionnaire, en vue de faciliter la vérification de l'exhaustivité de l'offre.

Exhaustivité de l'offre : Les soumissions devront contenir tous les renseignements et documents susmentionnés et respecter les dispositions de la présente invitation à soumissionner pour permettre de disposer d'une même base d'évaluation des offres.



Clauses générales:

1. **Informations de contact:** Dénomination complète, numéro UNGM¹, adresses, numéros de téléphone de votre entreprise et personnes à contacter.
2. L'acceptation, par le soumissionnaire, des **Conditions générales pour la fourniture de biens** de la FAO (jointes en annexe IV). Veuillez noter que la FAO ne peut émettre de bon de commande si le fournisseur n'a pas accepté ces conditions générales.
3. **Conditions de paiement:** la FAO effectuera le paiement par la voie bancaire normale, dans les 30 jours suivant la réception de la facture et des documents d'expédition, et sous réserve de la réception d'un rapport d'inspection satisfaisant, le cas échéant, et de l'acceptation des biens. Cependant, la FAO paiera uniquement pour les biens effectivement acceptés à la destination finale, après inspection au(x) point(s) de déchargement, soit par une entreprise indépendante chargée de cette inspection, soit par un fonctionnaire autorisé de la FAO, et déduction faite des éventuels dommages-intérêts compensatoires ou forfaitaires pour retard de livraison et/ou des problèmes de qualité. Les lettres de crédit et les paiements anticipés ne sont pas acceptés.
4. Veuillez noter que l'Organisation effectuera le paiement sur le compte bancaire que le fournisseur sélectionné indiquera sur sa facture, à condition que ce compte soit au nom du fournisseur et soit situé dans le pays de résidence de celui-ci. Toute demande de paiement sur un compte bancaire différent de celui du fournisseur ou vers une banque établie dans un pays différent du pays de résidence du fournisseur doit être indiquée dans l'offre; il convient par ailleurs d'expliquer les raisons de cette demande de dérogation aux conditions standard de paiement. L'Organisation ne pourra pas tenir compte de la demande si cette information est fournie après la date de clôture de l'appel d'offres. L'adjudicataire peut s'enregistrer afin de soumettre des factures en format PDF par courrier électronique en contactant la FAO à l'adresse AP-Invoices@fao.org.
5. **Acceptation des clauses de la FAO, et notamment des spécifications techniques (annexe I).** Si votre offre ne satisfait pas à l'une quelconque des présentes clauses, vous devez l'indiquer clairement (et donner les informations détaillées dans l'annexe III : Lettre de soumission). Si votre offre ne contient aucune mention dans ce sens, la FAO considérera comme acceptées toutes les clauses du présent appel d'offres. Le fournisseur doit, dans tous les cas, compléter le formulaire des spécifications techniques.
6. **Délai de livraison:** Les biens doivent être livrés sur site dans un délai de 15 jours calendaires à partir de l'émission d'un bon de commande HTVA. La date de livraison (le délai de livraison) est un critère essentiel dans l'évaluation de l'offre. Il est demandé au soumissionnaire d'indiquer son meilleur délai de livraison, en jours calendaires à compter de la réception du bon de commande. Des dommages-intérêts **compensatoires** seront appliqués au cas où la date proposée indiquée dans le bon de commande ne serait pas respectée. Au cas où aucune des offres ne respecterait la date de livraison définie, la FAO se réserve le droit de considérer les offres qui ne respectent pas cette date. Le soumissionnaire est encouragé à indiquer la quantité de biens qu'il peut fournir dans le délai de livraison demandé et la quantité de biens qu'il peut fournir avec un délai de livraison plus long. Deux tableaux financiers ont été joints à la présente invitation à cette fin.
7. **Clauses du bon de commande:** le bon de commande est établi en hors TVA pour les fournisseurs locaux incoterm DAP pour les internationaux..
8. **Validité:** l'offre doit rester valable avec des prix fermes et fixes **pendant 60 jours** après la date de clôture de l'appel d'offres.
9. **Pays d'origine:** le fournisseur devra préciser le pays d'origine des biens.
10. **Droit de publication des adjudications :** en répondant à notre invitation à soumissionner et en acceptant les conditions générales de la FAO, vous autorisez la FAO à publier les informations concernant toute relation contractuelle qu'elle pourrait entretenir avec vous, notamment, sans que cette liste soit limitative, la dénomination et l'adresse du fournisseur, la valeur de l'adjudication et la description des biens ou services.
11. La FAO soutient et défend le Pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact), qui est une initiative stratégique lancée à l'intention des entreprises qui souhaitent s'engager à appliquer, dans le cadre de leurs

¹ Veuillez-vous reporter à la section Conditions particulières et conditions, point 12



activités, 10 principes universellement reconnus, relatifs aux droits de l'homme, aux normes de travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. La FAO encourage tous ses fournisseurs à confirmer leur adhésion aux principes du Pacte mondial (<http://www.unglobalcompact.org/AboutTheGC/TheTenPrinciples/index.html>). Tous les fournisseurs devront s'engager à respecter le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies, disponible à l'adresse https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/pdf/unscc/conduct_fr_ench.pdf

12. Pratiques passibles de sanctions:

- a) Le fournisseur s'engage à ne pas se livrer à des pratiques passibles de sanctions, qui sont définies comme suit:
- «*acte de corruption*» ou «*corruption*»: le fait d'offrir, de donner, de recevoir ou de demander, directement ou indirectement, toute chose de valeur, tangible ou intangible, pour influencer illicitement les décisions d'une autre partie;
 - «*pratique frauduleuse*» ou «*fraude*»: tout acte ou omission, y compris une fausse déclaration, qui induit en erreur, sciemment ou par négligence, ou cherche à induire en erreur une partie pour en retirer des avantages financiers et/ou autres, et/ou pour éviter une obligation;
 - «*collusion*»: un arrangement entre au moins deux parties visant à atteindre un but illicite, y compris à influencer de façon abusive les décisions d'une autre partie;
 - «*coercition*»: la dégradation ou le dommage, ou la menace de dégradation ou de dommage, frappant directement ou indirectement une partie ou un bien d'une partie pour influencer illicitement ses décisions;
 - «*pratique non-conforme aux règles d'éthique*»: tout acte ou omission contraire à la politique de la FAO en matière de conflit d'intérêts et de cadeaux et invitations et en matière de restrictions applicables après la cessation de service (<http://www.fao.org/unfao/procurement/codeconduitethique/fr/>), ou contraire aux dispositions et autres textes relatifs à la conduite des affaires avec l'Organisation, y compris le Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies (https://www.un.org/Depts/ptd/sites/www.un.org.Depts.ptd/files/files/attachment/page/pdf/unscc/conduct_french.pdf);
 - «*pratique dilatoire*»: tout acte ou omission d'une tierce partie susceptible de faire obstacle aux activités de l'Unité d'enquête du Bureau de l'Inspecteur général de la FAO ou de les empêcher.
- b) Si elle détermine qu'un soumissionnaire ou un fournisseur s'est livré à des pratiques passibles de sanctions, la FAO infligera des sanctions conformément aux procédures en vigueur en la matière: http://intranet.fao.org/fileadmin/templates/faomanual/CSA/502_Procurement/FAO_Vendor_Sanctions_Policy_FR.pdf. Par ailleurs, la FAO peut partager des informations concernant des fournisseurs ayant fait l'objet de sanctions avec d'autres organisations intergouvernementales ou organismes des Nations Unies.
- c) La FAO peut refuser d'attribuer un marché si elle détermine que le soumissionnaire recommandé pour l'attribution, ou l'un quelconque des membres de son personnel, de ses agents, de ses sous-consultants, de ses sous-traitants, de ses prestataires de services, de ses fournisseurs et/ou de ses employés s'est livré, directement ou indirectement, à des pratiques passibles de sanctions dans le cadre de la soumission pour le marché en question.

13. **Divulgaration des sanctions ou de la suspension temporaire:** le soumissionnaire, les entreprises qui lui sont affiliées, ses agents et ses sous-traitants ne doivent pas être suspendus, exclus ou qualifiés autrement comme non-admissibles par une organisation intergouvernementale ou un organisme des Nations Unies, y compris une organisation faisant partie du groupe de la Banque mondiale ou une banque multilatérale de développement, ou par une institution ou un organe d'une organisation d'intégration économique (l'Union européenne, par exemple). Dès lors, si, à un moment quelconque durant l'exécution du contrat ou au cours des trois années ayant précédé la conclusion du contrat, votre entreprise, l'une des entreprises qui lui sont affiliées, l'un de ses agents ou l'un de ses sous-traitants fait ou a fait l'objet d'une sanction ou d'une suspension temporaire imposée par une organisation telle que susmentionnée ou par une autorité nationale, vous êtes tenu d'en informer la FAO. Vous reconnaissez que la violation de la présente clause donne le droit à la FAO



de résilier le contrat conclu avec votre entreprise et que de fausses déclarations sur votre situation constituent une fraude.

14. **Sanctions imposées par le Conseil de sécurité des Nations Unies:** le soumissionnaire doit certifier qu'il n'est pas associé, directement ou indirectement, à des entités ou personnes i) qui sont impliquées dans des actions terroristes et qui figurent à ce titre sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 (1999) et 1989 (2011); ou ii) qui font l'objet de sanctions ou d'autres mesures décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies. L'adjudicataire s'engage par ailleurs à s'assurer par tous les moyens raisonnables que les fonds qui seront reçus de la FAO au titre du contrat qui sera attribué ne seront pas utilisés pour apporter un soutien à des personnes ou à des entités qui sont impliquées dans des actions terroristes ou qui font l'objet de sanctions du Conseil de sécurité. La présente clause doit figurer dans tous les contrats et autres accords qui seront conclus avec des sous-traitants au titre du contrat qui sera attribué. Le soumissionnaire reconnaît et convient que la présente clause constitue une clause essentielle du contrat qui sera attribué et que tout manquement à ces obligations et garanties autorise la FAO à résilier immédiatement le contrat dès notification adressée par celle-ci, sans que la FAO soit redevable d'aucune pénalité au titre de la résiliation et sans que sa responsabilité soit engagée d'aucune autre manière.

Clauses et conditions particulières:

1. La FAO se réserve le droit d'annuler le présent processus d'appel d'offres si elle le juge nécessaire, sans la moindre obligation à l'égard des soumissionnaires; les fournisseurs seront informés en conséquence.
2. La FAO se réserve le droit d'ajuster les quantités requises et de procéder à des **adjudications partielles** si elle juge le nécessaire et/ou judicieux.
3. Les offres partielles concernant les lots demandés, le cas échéant, ne sont pas acceptables. Les offres partielles sont cependant acceptables s'il n'est pas demandé de livrer les biens en lots.
4. Erreurs et incohérences arithmétiques dans l'offre financière:
 - En cas d'incohérence entre le prix unitaire et le prix total que l'on obtient en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé, à moins que les évaluateurs n'estiment que la virgule marquant les décimales dans le prix unitaire est manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et l'on corrigera le prix unitaire.
 - En cas d'erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de totaux partiels, les totaux partiels prévaudront et l'on corrigera le montant total.
 - En cas d'incohérence entre un montant en lettres et un montant en chiffres, le montant en lettres prévaudra, à moins que celui-ci ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra, sous réserve de la note ci-dessus.
5. Échantillons: si des échantillons des biens sont demandés aux fins d'évaluation, ces échantillons devront être fournis gratuitement et ne seront en principe pas restitués.
6. Inspection: en cas de commande, il peut être organisé une inspection concernant la quantité, le respect des spécifications techniques (qualité), le conditionnement et le marquage lors du chargement ou du déchargement par un organisme de surveillance indépendant, aux frais de la FAO. En réponse à notre appel d'offres, et en acceptant les conditions générales de la FAO, vous autorisez expressément la FAO, ou une société d'inspection désignée par la FAO, à visiter sans formalités vos locaux et/ou entrepôts et/ou installations de fabrication avant ou après l'octroi d'un éventuel marché.
7. Dommages-intérêts forfaitaires/compensatoires: la FAO peut décider d'appliquer des dommages-intérêts aux paiements dus dans le cadre d'une commande, comme suit:
 - Qualité inférieure: la FAO se réserve le droit, à sa seule discrétion, soit de refuser la livraison qui ne satisfait pas aux spécifications techniques, soit d'accepter ladite livraison et d'appliquer des dommages-intérêts compensatoires ou forfaitaires déterminés par elle;
 - Compte tenu du caractère essentiel de la date de livraison, le retard de livraison entraînera l'application de dommages-intérêts forfaitaires plus importants, équivalant à 2,5 pour cent de la valeur des biens par



jour de retard. La FAO se réserve le droit de refuser les biens après un retard de plus de 5 jours. Des dommages-intérêts compensatoires pour retard de livraison seront appliqués lorsque la date de livraison est un critère essentiel et que l'adjudication se fonde sur les conditions de livraison.

8. SOUMISSION DE VOTRE OFFRE :

L'enregistrement sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies UNGM (<https://www.ungm.org/ Vendor/Registration>) est un prérequis pour participer aux appels d'offres de la FAO. Nous vous prions de visiter le site web www.ungm.org pour plus d'informations sur l'enregistrement sur UNGM (si votre société n'y êtes pas encore inscrite).

Des instructions détaillées sur la procédure d'accès aux documents d'appel d'offres FAO et de soumission des offres à travers UNGM sont annexées à la présente invitation et également disponibles sur votre page **"Gestion des appels d'offres"** dans UNGM, sous l'onglet **"Appel d'offres"**, en cliquant sur le bouton voire **le résumé**.

En cas de difficultés d'accès et/ou d'utilisation des fonctionnalités de la plateforme des appels d'offres en ligne, nous vous prions de contracter UNGM via le bouton d'aide situé dans la partie supérieure droite de l'écran d'accueil, en précisant la référence de l'appel d'offres dans le sujet.

a) MISE EN LIGNE DES OFFRES COMMERCIALES ET TECHNIQUES

Veillez-vous connecter à UNGM et télécharger, avant la date de clôture indiquée, les documents requis dans l'Invitation à soumissionner, dans les emplacements réservés désignés à cet effet (enveloppe pour offre technique, enveloppe pour offre financière, et c.).

Il appartient aux soumissionnaires de s'assurer que les documents constitutifs de leur offre sont mis en ligne avant la date et l'heure de clôture indiquées dans l'appel d'offres. Les offres reçues après la date et l'heure de clôture seront purement et simplement invalidées.

Veillez suivre les instructions ci-dessous pour télécharger et mettre en ligne les documents sur la plateforme UNGM:

- i. Veuillez-vous connecter à UNGM en utilisant votre adresse email et votre mot de passe.
- ii. Une fois connecté, sélectionnez **"Opportunités commerciales"** dans le menu de gauche pour visualiser les appels d'offres ouvertes.
- iii. Cliquez sur **Recherche Avancée** en haut à droite. Dans le champ **"Organismes des Nations Unies"**, insérez **FAO**
- iv. A gauche de l'intitulé de chaque appel d'offres, Cliquez sur le bouton bleu **"Exprimer intérêt"** ou le bouton vert **"Voir Documents"** (à gauche de l'avis d'appel d'offres spécifique qui vous intéresse)
- v. Dans la fenêtre **"Gestion des appels d'offres"** qui s'affiche Sélectionnez le second onglet (portant le titre de la sollicitation) et déroulez la page pour voir et télécharger un à un les documents de l'appel d'offres
- vi. Cliquez sur le bouton vert **"Je participe"** pour confirmer votre participation
- vii. Afin de télécharger/mettre en ligne tous les documents de votre offre dans les enveloppes correspondantes, cliquez sur les boutons **"Mettre en ligne un document"** ou **"Joindre des documents"** dans la section **Ma candidature/offre**.
- viii. Au cas où il y aurait un **Questionnaire** dont le renseignement serait obligatoire, la mention voire **le questionnaire** apparaîtra en rouge dans la section **"Ma candidature/offre"** au bas de la page. Veuillez renseigner ledit questionnaire.
- ix. Vous pouvez enfin soumettre votre candidature/offre en cliquant sur **"Soumettre ma candidature/offre"**.

NOTE : Il est vivement recommandé d'utiliser des fichiers de taille inférieure à 5MB et que le format des fichiers est "PDF", sauf demande contraire.

IMPORTANT: Une fois mise en ligne votre offre commerciale et technique (et le Questionnaire rempli, s'il y a lieu), vous pouvez soumettre votre candidature/offre en cliquant sur **"Soumettre ma candidature/offre"**. Si la soumission est correctement faite, une fenêtre secondaire



apparaîtra, affichant un accusé de réception que vous pouvez imprimer. L'accusé de réception pourra également être téléchargé sous l'onglet **Historique**.

AVIS DE NON-SOUMISSION:

Si votre entreprise ne souhaite pas soumissionner, la FAO apprécierait de recevoir une brève explication à ce sujet. Dans la fenêtre "**Gestion des appels d'offres**", sélectionnez le second onglet (portant le titre de la sollicitation), puis cliquez sur le bouton rouge "**Je ne participe pas**" et sélectionnez une des raisons suivantes pour votre non-participation:

- *Les spécifications ne relèvent pas des activités de mon entreprise*
- *Le temps alloué à la préparation de la soumission n'est pas suffisant*
- *Mon entreprise manque actuellement de ressources pour exécuter de nouvelles activités*
- *Une offre va être soumise par le Concessionnaire autorisé dans le pays destinataire*
- *Je participe en tant que sous-traitant d'un autre soumissionnaire*
- *Autres (veuillez préciser la raison ci-dessous)*

LES SOUMISSIONS PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE, SOUS PLI FERME OU PAR TÉLÉCOPIE NE SONT PAS AUTORISÉES.

b) COMMUNICATIONS CONCERNANT CET APPEL D'OFFRES

Toutes les communications relatives à cet appel d'offres devront être envoyées dans les plus brefs délais en utilisant la fonction **MESSAGES** sous l'onglet correspondant dans la fenêtre de **Gestion des appels d'offres** de UNGM.

Les soumissionnaires ont la responsabilité d'examiner soigneusement les documents de cet appel d'offre. Toute erreur, omission, imprécision ou ambiguïté dans les documents ou toutes autres préoccupations devront être signalées à la FAO en utilisant la fonction **MESSAGES**.

Votre demande d'éclaircissements ne doit, en aucun cas, inclure votre offre ou révéler quelque information que ce soit concernant votre offre. Ceci entraînerait l'invalidation de votre offre.

Le délai de soumission de vos demandes de clarification est à la date indiquée de la clôture de l'appel d'offres.

c) REPONSE DE LA FAO AUX DEMANDES D'ECLAIRCISSEMENTS DES SOUMISSIONNAIRES

Les éventuels éclaircissements qui seront apportés par la FAO **seront communiqués au même moment à tous les soumissionnaires via la plateforme UNGM.**

Le système enverra des notifications automatiques par e-mail à tous les soumissionnaires chaque fois qu'une clarification, ou toute autre communication relative à l'appel d'offres, serait faite par la FAO.

Toutes les réponses de la FAO aux demandes d'éclaircissements seront affichées dans votre page "Gestion des appels d'offres" sous l'onglet **CLARIFICATIONS/PRECISIONS**. Veuillez-vous assurer de lire toutes les clarifications, car elles font partie des spécifications

d) MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

Le soumissionnaire peut, sans préjudice, modifier ou retirer son offre avant la date-limite de soumission des offres en cliquant sur le bouton rouge **MODIFIER L'ENVOI**. Aucune offre ne peut être modifiée après la date-limite de soumission des offres.

LES OFFRES REÇUES PAR TOUT AUTRE MOYEN, AINSI QUE LES OFFRES REÇUES APRÈS LA DATE DE CLÔTURE SERONT CONSIDÉRÉES COMME NON-VALABLES.



9. Procédures d'évaluation et d'adjudication:

Il sera procédé à l'adjudication sur la base des critères suivants:

- Le respect des spécifications techniques;
- Le respect des clauses commerciales;
- L'acceptation des conditions générales de la FAO;
- Le prix;
- Le délai de livraison
- Les autres critères d'évaluation nécessaires, comme indiqué au moment de l'appel d'offres.

La FAO se réserve le droit de disqualifier les entreprises dont les prestations antérieures ont été mauvaises: biens ou services de mauvaise qualité, retard de livraison ou prestations n'ayant pas donné satisfaction, par exemple.

Contestations: Equité et transparence sont des principes fondamentaux des activités d'achat de la FAO. Le soumissionnaire qui estime que le processus d'achat n'a pas été juste et transparent peut requérir des explications auprès bureau émetteur de l'appel d'offres. En l'absence de réponse satisfaisante, le soumissionnaire peut introduire une réclamation en suivant les instructions expliquées à l'adresse <http://www.fao.org/unfao/procurement/codeconduitethique/protests/en/>.

Pour signaler une allégation de fraude ou d'inconduite dans le processus d'achat, le soumissionnaire peut transmettre des informations, y compris de façon anonyme, au Bureau de l'Inspecteur général: <http://www.fao.org/aud/69204/fr/>.

Veillez agréer mes salutations distinguées,

Procurement Unit
Sub Regional Office for North Africa
Food and Agriculture Organization of the United
Nations
Tunis, Tunisia





ITB N°10/2026: Acquisition des équipements de contrôle sanitaire, de laboratoire et de désinfection

Référence : 2026/SNEXD/FNTUN/137861

Projet: GCP/TUN/042/EC_ Projet ASCO

Annexe I : Spécifications techniques des équipements de laboratoire

(À remplir et à soumettre comme élément essentiel de votre offre)

Article #	Désignation	Spécifications techniques demandées	Quantité	Spécifications techniques proposées
Matériel d'inspection				
1	Thermomètre alimentaire à vis sans fin	La sonde alimentaire avec sonde à vis pour mesurer la température à cœur des aliments congelés/surgelés tête en T, Pointe filetée en forme spirale qui se visse directement dans les aliments congelés Étanche, enregistrement , Sonde conforme aux normes EN 13485 et HACCP. Plage de température de -50°C à min +70°C ou équivalent	9	
2	Thermomètre infrarouge	Utilisation industrie alimentaire. Plage de prise de température : – 30°C à min +70°C. une résolution de 0,1 °C Distance d'utilisation : au moins 5 mètres Pointeur laser cible. Ecran LCD clair Garantie CE ou équivalent	17	
3	Thermomètre digital-sonde	Thermomètre digital avec sonde déportée Plage de mesure: De –30 °C à +100 °C minimum Précision: ±1 °C ou meilleure sur la plage de 0 °C à +50 °C Résolution: 0,1 °C Affichage: Écran numérique LCD Sonde déportée en acier inoxydable ou matériau équivalent, avec câble d'une longueur minimale de 1 m Indice de protection: IP65 minimum ou équivalent Alimentation: Pile fournie Conforme à la norme EN 13485 ou norme internationale équivalente Ou équivalent	17	



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Représentation de la FAO en Tunisie

<i>Article #</i>	<i>Désignation</i>	<i>Spécifications techniques demandées</i>	<i>Quantité</i>	<i>Spécifications techniques proposées</i>
4	Lecteurs de puce électronique	Type Lecteur portable de puces électroniques (microchips) pour l'identification des animaux Compatibilité Compatible avec les puces électroniques conformes aux normes ISO 11784 et ISO 11785 (FDX-B) Animaux concernés Adapté à la lecture des puces chez les chiens, chats, chevaux et autres animaux de compagnie Distance de lecture Minimum 8 cm pour les puces FDX-B (selon le type de puce) Affichage Écran LCD ou équivalent affichant le numéro d'identification de la puce Alimentation Batterie rechargeable intégrée Recharge Recharge via port USB ; câble USB fourni Connectivité Transfert des données vers un ordinateur via USB ou équivalent Autonomie Minimum 8 heures d'utilisation continue ou 500 lectures par charge Garantie Minimum 1 an à compter de la date de réception ou équivalent	28	
5	Centrifugeuse pour paillasse	Centrifugeuse de paillasse destinée à la centrifugation d'échantillons sanguins pour la séparation du sérum ou du plasma. Compatible avec des tubes de 10 mL et avec des tubes de 15 mL ou 20 mL (directement ou à l'aide d'adaptateurs fournis). Capacité : 12-24 tubes par cycle. Vitesse réglable jusqu'à au moins 5 000 tr/min (rpm). Force centrifuge maximale : au moins 3 500 × g. Rotor adapté aux tubes spécifiés, fourni avec les adaptateurs nécessaires, le cas échéant. Minuterie intégrée avec arrêt automatique. Verrouillage de sécurité du couvercle pendant le fonctionnement. Système de détection du déséquilibre avec arrêt automatique. Alimentation : 220–240 V, 50 Hz. Garantie minimale d'un (1) an à compter de la date de réception. Ou équivalent.	24	



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Représentation de la FAO en Tunisie

Article #	Désignation	Spécifications techniques demandées	Quantité	Spécifications techniques proposées
6	Centrifugeuse pour paillasse	Centrifugeuse de laboratoire de paillasse destinée à la centrifugation d'échantillons biologiques, notamment sanguins. Capacité minimale : 24 tubes de 5 à 10 mL par cycle. Fournie avec un rotor adapté à 24 tubes de 5–10 mL et des godets/adaptateurs permettant la centrifugation de tubes de 15 mL et 50 mL. Vitesse maximale : au moins 6 000 tr/min (rpm). Force centrifuge maximale (RCF) : au moins 5 000 × g. Réglage de la vitesse, du temps de centrifugation et de la décélération. Minuterie intégrée avec arrêt automatique. Affichage numérique des paramètres de fonctionnement. Verrouillage de sécurité du couvercle pendant le fonctionnement. Système de détection du déséquilibre avec arrêt automatique. Moteur sans balais (brushless) ou technologie équivalente nécessitant peu de maintenance. Alimentation : 220–240 V, 50 Hz. Garantie minimale d'un (1) an à compter de la date de réception. Ou équivalent.	2	
7	Balance électronique	Balance électronique Capacité maximale : < 30 kg. Précision de lecture : 5 g ou meilleure. Utilisable au sol ou sur une table. Plateau de pesée en acier inoxydable Afficheur numérique LCD ou LED, clairement lisible. Fonctions minimales : mise à zéro et tare. Alimentation sur secteur 220–240 V, 50 Hz, avec batterie rechargeable ou piles en option. Garantie minimale d'un an à compter de la date de réception. Ou équivalent.	13	



Article #	Désignation	Spécifications techniques demandées	Quantité	Spécifications techniques proposées
Matériel de désinfection				
8	Tapis pédiluve	Dimension: Minimum 60 × 80 cm Épaisseur: Minimum 15 mm Matériau: Caoutchouc naturel, caoutchouc synthétique ou matériau polymère équivalent Conçu pour retenir une solution désinfectante sur toute la surface du tapis Surface texturée ou profilée limitant le risque de glissement Compatible avec les désinfectants couramment utilisés en santé animale Réutilisable après nettoyage Ou équivalent	21	
	Pulvérisateur pour la désinfection des locaux, véhicules, etc.	Pulvérisateur dorsal manuel destiné à l'application de désinfectants Capacité du réservoir: Entre 8 et 10 litres Pression de service: Jusqu'à 3 bars Matériau du réservoir Polypropylène (PP), polyéthylène haute densité (PEHD) ou matériau équivalent résistant aux désinfectants Lance: Acier inoxydable ou matériau équivalent résistant à la corrosion Joints: Compatibles avec les solutions chlorées et les désinfectants couramment utilisés Équipé de deux bretelles réglables pour un port dorsal Buse réglable permettant la pulvérisation en jet et en brouillard Ou équivalent	15	

!!! LE NON-RESPECT DES EXIGENCES ÉNONCÉES CI-DESSOUS PEUT ENTRAÎNER LA REJET DE VOTRE OFFRE !!!

- 1. Vous devez dûment renseigner tous les champs prévus dans le format des spécifications techniques pour détailler les spécifications proposées.**
- 2. Votre offre devra inclure une brochure ou un dépliant du fabricant décrivant l'équipement proposé.**
- 3. Toutes les brochures et tous les dépliants soumis doivent être rédigés en français ou accompagnés d'une traduction.**

Dénomination de la Société :

La Date:

Signature et Cachet:



Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Représentation de la FAO en Tunisie

ITB N°10/2026: Acquisition des équipements de contrôle sanitaire, de laboratoire et de désinfection

Référence : 2026/SNEXD/FNTUN/137861

Projet: GCP/TUN/042/EC_Projet ASCO

Annexe II : Offre financière

(À remplir et à soumettre comme élément essentiel de votre offre)

Article	Désignations	Quantité	Prix unitaire en HTVA TND*	Prix total en HTVA TND*	Délai de livraison
	Matériel d'inspection				
1	Thermomètre alimentaire à vis sans fin	9			
2	Thermomètre infrarouge	17			
3	Thermomètre digital-sonde	17			
4	Lecteurs de puce électronique	28			
5	Centrifugeuse pour paillasse	24			
6	Centrifugeuse pour paillasse	2			
7	Balance électronique	13			
	Matériel de désinfection				
8	Tapis pédiluve	21			
9	Pulvérisateur pour la désinfection des locaux, véhicules, etc.	15			

* Si le prix est donné dans une monnaie différente de celle indiquée ici, la FAO le convertira, aux fins de l'évaluation commerciale, en une monnaie de référence en utilisant le taux de change officiel des Nations Unies en vigueur à la date de l'offre. Note concernant les erreurs et incohérences arithmétiques:

- En cas d'incohérence entre le prix unitaire et le prix total que l'on obtient en multipliant le prix unitaire par la quantité, le prix unitaire prévaudra et l'on corrigera le prix total, à moins que les évaluateurs n'estiment que la virgule marquant les décimales dans le prix unitaire est manifestement mal placée, auquel cas le prix total indiqué prévaudra et l'on corrigera le prix unitaire.
- En cas d'erreur dans un total correspondant à l'addition ou à la soustraction de totaux partiels, les totaux partiels prévaudront et l'on corrigera le montant total.
- En cas d'incohérence entre un montant en lettres et un montant en chiffres, c'est le montant en lettres qui prévaudra, à moins que celui-ci ne soit lié à une erreur arithmétique, auquel cas le montant en chiffres prévaudra sous réserve de la note ci-dessus.

Lieu de livraison : Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et des Ressources Hydrauliques, Direction générale des services vétérinaires, 30 Avenue Alain Savary_1002 Tunis.

Dénomination de la Société : **La Date**.....

Signature et cachet



ITB N°10/2026: Acquisition des équipements de contrôle sanitaire, de laboratoire et de désinfection

Référence : 2026/SNEXD/FNTUN/137861

Projet: GCP/TUN/042/EC_ Projet ASCO

Annexe III: Lettre de soumission

RESPECT DES CLAUSES DU PRÉSENT APPEL D'OFFRES

1 – Votre offre satisfait-elle à tous égards aux clauses COMMERCIALES du présent appel d'offres?

OUI ☐ ☐

2 – Vos spécifications satisfont-elles à tous égards aux clauses TECHNIQUES du présent appel d'offres?

OUI ☐ ☐

Si vous avez répondu non, indiquez ci-dessous les exceptions, en ajoutant les pages supplémentaires nécessaires:

.....

.....

.....

.....

En soumissionnant, vous confirmez que vous avez lu et compris les Conditions générales pour la fourniture de biens de la FAO et que vous acceptez de vous plier à l'ensemble de ces conditions. Vous acceptez également d'adhérer au Code de conduite des fournisseurs des Nations Unies. Par ailleurs, vous confirmez avoir tenu compte de tous les aspects pertinents pour l'exécution du contrat qui pourrait vous être attribué suite au présent appel d'offres, et avoir obtenu toutes les informations et données nécessaires concernant les risques, les imprévus et les autres circonstances susceptibles d'avoir un effet sur votre offre.

Veillez indiquer si votre entreprise, les entreprises qui lui sont affiliées, ses agents et ses sous-traitants font l'objet d'une quelconque sanction ou suspension temporaire imposée par une organisation intergouvernementale ou un organisme des Nations Unies, y compris une organisation faisant partie du groupe de la Banque mondiale ou une autre banque multilatérale de développement, ou par une institution ou un organe d'une organisation d'intégration économique (l'Union européenne, par exemple):

☐ NON ☐

*Si vous avez répondu oui, veuillez indiquer par quelle organisation: _____

Si votre entreprise, l'une quelconque des entreprises qui lui sont affiliées ou l'un quelconque de ses agents ou sous-traitants ont fait l'objet d'une suspension temporaire ou d'une sanction imposée par une organisation telle que susmentionnée ou par une autorité nationale au cours des trois dernières années, veuillez fournir les informations complémentaires ci-dessous (si nécessaire en joignant des pages supplémentaires):

.....

.....

.....

.....



EXHAUSTIVITÉ DE L'OFFRE

AVERTISSEMENT IMPORTANT: Vous devez indiquer clairement dans votre offre si l'un quelconque des aspects de celle-ci ne satisfait pas aux clauses du présent document d'invitation à soumissionner. Sauf accord écrit de la FAO, les clauses ci-dessus revêtent un caractère obligatoire et constitueront la base de l'évaluation de votre offre, nonobstant toute indication contraire que pourraient contenir les spécifications ou documents techniques que vous joindrez à votre offre.

Je confirme avoir lu et accepter les clauses concernant le droit de publier des informations sur l'adjudication, le conflit d'intérêts et les pratiques passibles de sanctions.

Je certifie que mon entreprise ne s'est livrée et ne se livrera à aucun acte de corruption, de fraude, de collusion ou de coercition, ni à aucune pratique contraire à l'éthique ou dilatoire pendant le processus de sélection et pendant toute la durée de la négociation et de l'exécution du contrat.

Je certifie que mon entreprise n'est pas associée à des personnes ou entités qui figurent sur la liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par les résolutions 1267 et 1989 ou qui font l'objet de sanctions ou d'autres mesures décidées par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

Je reconnais que la FAO se réserve le droit d'examiner uniquement les offres qui contiennent tous les renseignements et documents demandés. Je confirme que l'offre présentée satisfait à toutes les clauses imposées, sauf indication contraire dans les présentes. Je confirme par ailleurs comprendre que les éléments non conformes peuvent empêcher l'évaluation de mon offre. Je confirme que toutes les informations fournies dans l'offre sont exactes et complètes.

Information générale sur l'entreprise:

Dénomination de la société:

Référence UNGM: Pays d'origine:

Référence TVA:

Référence d'enregistrement commercial:

Référence chambre de commerce:

Boîte postale :

Contact:

Adresse Email:

Numéros de téléphone :

Instructions bancaires:

Nom de la Banque:
Pays de la Banque:
IBAN:
Numéro de compte:
Nom du titulaire du compte bancaire:
Nom de la succursale:-
Adresse de la succursale:-
Code SWIFT/BIC:

Dénomination de la Société: **La Date:**

Signature et Cachet: